

**Compte rendu de
l'Assemblée Générale 2022
Fransylva 54
Forestiers Privés de Meurthe-et-Moselle
du vendredi 13 mai 2022- à Dieuze (57)**

Sur invitation du Président Arnaud MICHAUT, les membres des « Forestiers privés de Meurthe et Moselle », syndicat des propriétaires forestiers-sylviculteurs, se sont réunis en assemblée générale le 13 mai 2022 à Dieuze (57). Cette assemblée a été pour partie commune avec celle du syndicat du département de Moselle.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 09 octobre 2021,
- Rapport moral par le Président et les Administrateurs responsables des dossiers ;
- Rapport du Trésorier (*compte d'exploitation 2021*) ;
- Fixation des cotisations 2023 et budget prévisionnel 2022,
- Renouvellement de membres du conseil d'administration,
- Elections de nouveaux membres au conseil d'administration,
- Elections CRPF Grand Est 2023,
- Contentieux chasse,
- Questions diverses.

Le Président remercie les personnalités présentes, notamment Hubert LOYE, Directeur du SERFOB, Fabrice MICHEL, chef de service à la DDT 54, Anne DUNOYER, Présidente UFGE, Hervé RICHARD, Directeur adjoint du CRPF, Francis COLIN, ingénieur à l'INRAE, Stéphane ASAEL, Ingénieur au CRPF, Dominique POTIER, Député.

L'assemblée générale dite statutaire, fait suite à la réunion commune aux 2 syndicats

Le Président Arnaud Michaut remercie les adhérents présents ; il ouvre la séance à 9h30 en précisant que 97 adhérents sont représentés. L'assemblée peut délibérer valablement.

Le Président transmet à l'assemblée les excuses des administrateurs absents et remercie les 31 adhérents qui se sont déplacés pour cette assemblée 2022, ainsi que ceux qui se sont fait représenter par un pouvoir.

Examen de l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu de l'AG du 9 octobre 2021 à TURQUESTEIN

Le compte rendu a été remis aux adhérents par mail et en main propre ce jour. Il convient de noter que ce compte rendu est aussi accessible aux adhérents sur le site FRANSYLVA 54.

1ère résolution

L'assemblée générale approuve le compte rendu de l'assemblée générale du 9 octobre 2021 réunie à TURQUESTEIN (57).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Merci aux adhérents qui se sont déplacés pour cette AG 2022 !

Notre syndicat rassemblait en 2021, 353 adhérents pour 15.749 hectares ; notons ici que l'évolution négative de ces 2 chiffres par rapport à 2020 (34 adhérents pour 3200ha) correspond au changement comptable mis en œuvre en 2021. En effet, maintenant, nous ne prenons en compte que les adhérents à jour de cotisation ce qui n'était pas le cas antérieurement, compte tenu des « relances » en cours... Par ailleurs nous regrettons la perte d'adhérents de l'association de Petitmont qui impacte le syndicat dont ils étaient adhérents.

Afin d'améliorer notre représentativité, nous devons encore progresser et, pour cela, l'engagement de tous est nécessaire afin de nous faire mieux connaître. En effet, à ce jour, nous représentons 30% de la surface forestière privée du département 54 ce qui nous laisse encore une belle marge de progression possible !

Il convient de noter ici que la petite propriété forestière (inférieure à 4ha) représente 16.000ha dans notre département, soit 30% de la surface forestière privée, mais 95 % des propriétaires forestiers privés. C'est vers ces propriétaires que notre « Union forestière Grand Est » a engagé une action phare intitulée : « petites forêts privées », dont nous entretiendra René ACREMENT. Ce projet a pour objectif la réappropriation des petites forêts par leurs propriétaires en privilégiant pour ces petites forêts le regroupement forestier (axe foncier) et la mobilisation des bois (axe commercial).

Notre syndicat, que fait-il ? Je citerai 4 axes principaux :

- il aide et informe ses adhérents. Les envois postaux laissent progressivement la place aux envois par mail, mais il y a aussi notre site internet !
- il concourt au développement de notre filière en assurant votre représentation dans les structures et instances locales (CDCFS, SAFER, Commission départementale d'aménagement foncier, Convention collective, ...), et contribue à l'élaboration de documents réglementaires tels que SDGC, PRFB, SRGS, Réglementations des autorisations de coupe hors DGD....
- il vous épaulé et vous défend lors de difficultés : périmètres de protection de source, dégâts de gibier, zones de protection Natura 2000, ...
- il concourt à la formation forestière des propriétaires avec le CNPF Grand Est dans le cadre des FOGEFOR, des journées « Rencontrons-nous », et des post-FOGEFOR (les stagiaires en redemandent !).

Chaque année le paysage administratif bouge

La centralisation de la gestion des CRPF, regroupés au sein du CNPF, gêne notre représentation régionale, et contraint notre positionnement politique. Comme nous l'avons fait au niveau régional avec des présidences distincts entre l'Union Régionale des syndicats et le CRPF, cela a été fait au niveau central avec un Président National de la Fédération des Syndicats FRANSYLVA, Antoine d'AMECOURT, et une Présidente Nationale du CNPF, Anne Marie BARREAU. Ce changement permettra une plus grande liberté de parole du syndicalisme.

En région, M. Hubert LOYE a repris les fonctions précédemment occupées par Mme Isabelle WURTZ comme responsable du pôle Gestion au SERFOB (DRAF), et au niveau départemental c'est M. Fabrice MICHEL qui se trouve chef du service Agriculture-biodiversité-et espace rural à la DDT 54, dans lequel se trouve M Nicolas TOCQUARD que tout le monde connaît ; M. F.MICHEL nous honore de sa présence.

L'ETAT. Oui, l'Etat avait annoncé l'absence d'aide à tout propriétaire non assuré ; Il a dû reconsidérer son positionnement en tenant compte de la situation de grande crise que doit assumer l'ensemble de la filière forêt/bois. Il a mis en place un plan d'aide à la filière qui s'inscrit dans le « Plan de Relance » national de 2020/21. Ainsi, sur un montant d'aide de 150 de M€ réservés à la filière, le taux d'engagement est tel qu'il a été mis en place un programme complémentaire de 100 M d'€ pour 2022, et que l'Etat s'est engagé

à accompagner le renouvellement des forêts avec le programme « France 2030 ». Autant dire que c'est du jamais vu ! Même la règle dite des MINIMI a été revue pour le plan de relance.

En 54, c'est 79 dossiers qui ont été engagés en 2021, dont 80% en Forêts Privées et 20% en Forêts Communales. Il est intéressant de noter le faible taux d'engagement en FC, et de constater que c'est 9 dossiers sur 10 qui sont prévus avec une protection contre les dégâts de gibier....

Clairement l'Etat s'engage à nos côtés pour assurer le renouvellement des forêts sinistrées par le changement climatique, et les effets sanitaires désastreux et non assurables que nous venons de connaître ces 3 dernières années. Par contre les propriétaires restent particulièrement inquiets concernant les dégâts de gibiers.

En « même temps », il a été mis en place des aides conséquentes pour accompagner la modernisation de notre industrie de 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois, ainsi que le développement de la chimie du bois. Chacun semble découvrir les qualités exceptionnelles de notre forêt et de notre bois pour l'Entreprise France !

Les appétits sont féroces, tant en matière économique qu'en matière environnementale et même sociale. Il est temps de réagir, d'être présents partout où il est question de forêt et de bois. La défense de la forêt privée passe par un syndicalisme fort et indépendant et pour cela nous avons besoin de vous tant au niveau national qu'au niveau local.

Au niveau local, quoi de neuf ?

Les instances qui traitent de sujets forestiers sont multiples... chaque année, on en découvre de nouvelles, au sein desquelles il est parfois difficile d'assurer une présence avec toute l'information et la formation nécessaire... Nous avons bien besoin que vous mettiez votre disponibilité et vos compétences au service de la forêt.

- Ainsi nous avons besoin de **forestiers-chasseurs** prêts à affronter les vents contraires de la chasse dans une activité qui leur est chère ! Les chasseurs font de la forêt leur terrain de jeu, et ils sont maintenant en charge des plans de chasse depuis la loi du 24 juillet 2019. Les forestiers-chasseurs sont adhérents de la FDC54 et ont à assumer la pleine responsabilité des conséquences de leur faible présence lors des AG... N'oubliez pas que votre CA est là pour vous faire représenter.

- Nous assurons une présence auprès des collectivités afin de rappeler sans cesse que si les services d'intérêt général rendus par la forêt sont multiples, la forêt reste un bien privé, elle n'est pas un bien commun ; par contre elle a un intérêt général pour notre pays de par les services rendus. Sachons les faire valoir ! Ces services d'intérêt général, comme la fixation du carbone et la préservation des paysages et de la biodiversité, ne peuvent être à la charge de la seule production de bois. Aidez-nous à être présents au sein des **collectivités territoriales**, et en premier lieu au niveau de chacune des communes où se trouvent vos propriétés.

- Avec nos amis les **agriculteurs**, les sujets communs sont nombreux ; marchons ensemble en sachant faire valoir nos besoins et nos particularités, pour cela nous avons besoin de vous.

- Notre participation aux actions régionales nous a permis de contribuer à la politique forestière du Grand Est : PRFB, SRGS, CNPF, NATURA 2000, Parc régionaux, PEFC, FIBOIS, SAFER,...

Il nous faut poursuivre et intensifier nos actions en direction des décideurs publics. Ce sont ceux qui font la forêt de demain qui doivent parler en premier et le plus fort ! Face aux nombreuses sollicitations et initiatives des organismes publics et des collectivités territoriales qui s'emparent du sujet forestier, il est primordial que les propriétaires forestiers fassent entendre leur voix pour permettre la bonne compréhension des enjeux, et un emploi efficace des moyens financiers.

Au niveau national, notons que FRANSYLVA a permis :

- la mise en place d'actions en réaction au changement climatique avec: la reconnaissance de la priorité du renouvellement forestier, la coordination entre forestiers et recherche, l'encouragement de la sylviculture face aux risques en forêt,

- par ses actions, Fransylva a aussi permis de faire reconnaître le caractère multifonctionnel des forêts : en cherchant à valoriser en France tous les bois français, en faisant du carbone un levier d'action, en agissant pour la biodiversité - l'équilibre sylvo-cynégétique et les garanties de gestion durable des forêts, et en cherchant à rapprocher le grand public et les forestiers.

Quel programme !

C'est ainsi que FRANSYLVA s'est engagé dans les travaux menés dans le cadre des « Assises Forêt-Bois » initiés le 21 juillet 2021 par les 2 ministres, d'une part de l'Agriculture et de l'Alimentation, et d'autre part celui de la Transition Ecologique. Ce n'est pas moins de 25 actions clés qui ont été retenues, comme : les financements complémentaires pour la forêt dès 2022, la mise en place de « France 2030 » après le plan de Relance dès septembre 2022, le renforcement des critères environnementaux dans les dossiers d'aide, le soutien aux actions favorisant la captation du carbone, la prise en compte des dispositifs fiscaux spécifiques à la forêt comme le « DEFI » et les « CBPS » en tant que garantie de gestion durable pour les petites unités forestières, le soutien à l'innovation et à la compétitivité de la filière industrielle bois, ...

Vos questionnements et vos passions sont aussi ceux de nos représentants parisiens et les retombées de leurs actions sont d'autant plus nombreuses qu'ils sont représentatifs...
Nous, votre CA, sommes à l'écoute de vos questionnements et propositions. N'hésitez pas à nous interpeller par écrit, car notre assemblée ne nous permet pas d'aborder tous les sujets qui vous concernent. Merci de votre participation et de vos encouragements !

Les administrateurs en charge des commissions au sein de notre Conseil d'Administration présentent maintenant les faits marquants de l'année passée :

◆ **La formation par Marie Alix de SARS :**

- FOGEFOR de Base 2022 « Apprendre à gérer sa forêt de manière durable » : 24 participants
- « Comment penser(panser) sa forêt après les crises sanitaires » devrait commencer en juillet 2022
- « Test certiphyto » : 8 participants

Merci à Marie Alix pour son engagement total pour permettre la formation des propriétaires forestiers qui le souhaitent.

◆ **La communication par Alain MATHIEU :**

Notre site a été remanié et mis à jour ; il est maintenant important que les adhérents le « visite » et nous fasse leurs avis et commentaires ! Nous sommes impatients de pouvoir faire en direct les mises à jour sans avoir à passer par Paris.

Merci à Alain pour le temps passé dans les mises à jour de notre site, et le lien qu'il assure avec le service parisien de communication.

◆ **Relations extérieures**

Convention collective : Dans la démarche de dénonciation des 3 conventions collectives régionales en place en Lorraine, les 4 syndicats départementaux de Lorraine ont été représentés par Aline BIRCK ce qui a permis l'élaboration de la convention collective Lorraine signée le 5 août 2021 à Nancy.

Nous abordons, à présent, les négociations préalables à la mise au point d'une convention collective régionale Grand Est, qui sera précédée par la dénonciation des 3 conventions régionales actuelles.

Merci et bravo à Aline BIRCK, administratrice dans Fransylva 57, représentée ici par Jean BIRCK.

SAFER : Jean Luc CREMEL a représenté le syndicat au comité technique de la SAFER. Les forestiers sont en effet consultés pour tout ce qui concerne les mutations de propriétés forestières.

Merci à Jean Luc qui a su faire entendre la voix des forestiers privés dans une instance qui s'intéresse de plus en plus à la forêt...

◆ **Actions régionales : P.R.F.B., S.R.G.S., « Petites forêts privées »**

- Le P.R.F.B. ayant été approuvé en 2019, il convient à présent de finaliser le nouveau schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). La rédaction du projet étant faite, les consultations commencent. Nous serons particulièrement attentifs aux 2 nouvelles notions qui sont envisagées : les diamètres minimums d'exploitabilité et les surfaces maximum de coupes rases.
- « Petites forêts privées » Dans cette action régionale initiée par l'UFGE, nous sommes représentés par René ACREMENT.

Merci René pour ta disponibilité et la compétence dont tu n'as pas hésité à faire profiter l'UFGE pour cette action dont nous a entretenu Anne DUNOYER, Présidente de l'UFGE.

◆ **La gestion cynégétique**

- **La gestion 2022 de nos attributions dans le domaine cynégétique par Alain MATHIEU**

Message d'Alain MATHIEU qui vous prie d'excuser son absence pour raison de santé :

Malgré les difficultés inhérentes à la pandémie et au grand nombre de réunions, nous avons tenu au maximum à être présents aux comités de pilotage (par massif), aux comités départementaux concernant l'examen des plans de chasse chevreuils, cerfs et sangliers tant de la saison 2021/2022 qu'en 2022 pour la prochaine saison : les arrêtés fourchettes de l'année 2022/2023, aux suivis des réunions de la CDCFS, en particulier celle du 6 Avril 2022.

Les diverses réunions 2022 et surtout la CDCFS ont conduit à peu de décisions constructives, car les plans de chasse initiaux de « chevreuils et sangliers » ont été conformes aux demandes des chasseurs, et ce sera la CDCFS de Juin qui validera les « plans de chasse cerfs », et celle de Septembre qui allouera les « attributions sangliers finales » en fonction des dégâts constatés par massif. Lors de ces 2 réunions nous aurons à apporter notre contribution. Sans illusion !

Merci Alain d'avoir pris mon relais en tant que Président pour les réunions départementales. Que de temps passé avec si peu de reconnaissance de la part de nos partenaires chasseurs....

- **Sans écoute de nos partenaires chasseurs, nous en sommes venus à des actions contentieuses concernant :**

La gestion des ACCA :

Notre syndicat est intervenu en soutien d'adhérents qui n'avaient pas été admis à participer à une AG d'ACCA pour faire valoir leurs intérêts de propriétaires forestiers non réservataires. Une instance est en cours. Après que nos adhérents aient gagné en référé et en appel, l'ACCA concernée, avec l'aide de la FDC 54, a obtenu un renvoi devant la cour d'Appel de Metz par décision de la Cour de Cassation... à suivre...

Le SDGC 54 – recours judiciaire de FRANSYLVA 54 devant le TA

C'est la FDC 54 qui est en charge de la rédaction du SDGC, et le Préfet approuve le document établi en fin de parcours. Ainsi après une concertation des partenaires menée au pas de charge, nos avis et observations n'ayant pas été entendus, notre seule voie de recours, après un recours gracieux resté sans suite, a été le recours devant le tribunal administratif introduit le 15 janvier 2021.

Ce recours concerne les critères de classement qualitatif des cerfs mâles (C1/C2) définis par le SDGC sur la base de la ramure. Ces critères servent ensuite aux attributions individuelles de plans de chasse.

La FDC a répondu en contestant la capacité du Président à ester en justice comme représentant du syndicat, et en faisant valoir que, si le critère sélectif possible prévu par le code de l'environnement est l'âge, « la ramure est l'un des critères majeurs d'appréciation de l'âge d'un cervidé ». Pour nous un des critères majeurs n'est pas le critère légal.

2ème résolution

L'assemblée générale ayant entendu le rapport moral du président et des administrateurs pour l'exercice 2021 leur donne quitus pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale ayant entendu le rapport moral du Président et des administrateurs confirme son approbation de l'action contentieuse concernant le SDGC-54 faite lors de l'assemblée 2021, et confirme donner tout pouvoir à cet égard au Président afin d'ester en justice et conduire cette action judiciaire au nom du syndicat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III - RAPPORT DU TRESORIER

Alain de TINSEAU, trésorier-comptable, donne lecture à l'assemblée générale des comptes 2021 qui étaient joints à la convocation. Il précise qu'ils ont été validés lors du dernier conseil d'administration, ainsi que par notre vérificateur aux comptes, Monsieur Maurice DARTOY.

Nous avons en 2021 un résultat de l'exercice qui est négatif de 878.46 €.

4^{ème} résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des comptes 2021 et du rapport du vérificateur aux comptes du 18 mars 2022, approuve les comptes annuels 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le déficit de 878.46€ au compte "report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV - FIXATION DES COTISATIONS POUR 2023

Le prévisionnel 2022 établit avec les nouveaux taux de cotisations décidé par l'AG 2021 a été joint à la convocation ; il conclut avec un déficit annuel 2022 de 4435.02€. Les propositions du dernier conseil d'administration pour 2023 sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale. Pour 2023, elles consistent à :

- maintenir le forfait de base de 15,00 €/adhérent.
- porter le taux de cotisations pour l'ensemble des peuplements à 1.40€/ha.

6^{ème} résolution

L'assemblée générale approuve, pour 2022, les taux de cotisations suivants :

	Tarif 2022	Tarif 2023
◆ Forfait de base par adhérent	15,00 € (*)	15,00 € (*)
◆ Cotisation proportionnelle à la surface	1,30 €/ha	1,40 €/ha

(*) forfait administratif auquel s'ajoute le taux proportionnel à la surface.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V - RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS

Arnaud MICHAUT informe l'assemblée que 2 mandats d'administrateurs (6ans) ont été renouvelés en 2021 pour la période 2021 à 2027, Alain de TINSEAU et René ACREMENT, et que Daniel PERRIN a été nommé administrateur pour cette même période.

Le conseil d'administration propose la nomination de Maurice DARTOY comme nouvel administrateur pour les 5 ans restant (2022- 2027).

7ème résolution

L'assemblée générale approuve la nomination de Maurice DARTOY comme nouvel administrateur (2022-2027).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VII-VERIFICATEUR AUX COMPTES

Le Président remercie Maurice DARTOY pour la mission de vérificateur aux comptes qu'il a accomplie sur les comptes 2021, et regrette que M. Maurice DARTOY ne puisse assumer cette tâche pour 2022 en tant que nouvel administrateur du syndicat.

8ème résolution

L'assemblée générale donne mandat au CA pour nommer un nouveau vérificateur aux comptes pour l'année 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VIII-Election CRPF GRAND EST 2023

Le conseil d'Administration du CNPF Grand Est sera à renouveler en 2023 par vote de l'ensemble des propriétaires forestiers de plus de 4ha de la Région Grand Est. Les candidats représentant le syndicat 54 seront présentés par notre conseil d'administration, avec en outre la possibilité de candidatures libres.

9ème résolution

L'assemblée générale donne mandat au CA pour nommer nos représentants au CA du CNPF Grand Est.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IX-QUESTIONS DIVERSES

La partie statutaire de la réunion s'achève à 17h00.

Le Président,

Arnaud Michaut



Message du jour : La forêt est multifonctionnelle, elle a un intérêt général pour notre pays de par les services rendus sans être un bien commun. Elle reste un bien privé. Respectons-la

**Rappel de la composition de notre conseil d'administration
à l'issue de l'assemblée générale du 13 mai 2022**

Nom - Prénom	Fonction	Terme du mandat
MICHAUT Arnaud	Président	2025
de SARS Marie-Alix	Vice-présidente	2023
ANDRE Jean Philippe	Secrétaire général	2025
de TINSEAU Alain	Trésorier	2027
BIRCK Jean	Trésorier adjoint	2025
ACREMENT René	Administrateur	2027
CREMEL Jean-Luc	Administrateur	2023
GROSJEAN Alexandre	Administrateur	2023
d'HAUSEN François	Administrateur	2023
MATHIEU Alain	Administrateur	2023
PERRIN Daniel	Administrateur	2027
DARTOY Maurice	Administrateur	2027